

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 27 septembre 2010

**Motion Aebi**

## **Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché**

*Direction*

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

***Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, le Conseil national se prononcera sur la motion Aebi intitulée « Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché ». Le conseiller national Andreas Aebi (UDC BE), auteur de la motion, la conseillère nationale Maya Graf (Les Verts BL) ainsi que les conseillers nationaux Jakob Büchler (PDC SG) et Laurent Favre (PLR NE) plaident en faveur de la motion pour des raisons économiques, écologiques et de politique régionale.***

Alors que le commerce en gros, les transformateurs et le commerce de détail gagnent de plus en plus d'argent avec le lait, la pression sur son prix au niveau des producteurs a des effets dramatiques. Et cela pour une seule et unique raison : une pléthore de lait. Les producteurs en produisent trop.

Tous les efforts et les négociations visant à rétablir l'équilibre du marché du lait sur base de droit privé par l'intermédiaire de l'Interprofession du lait restant sans effet, il apparaît clairement que cet objectif ne pourra être atteint qu'avec l'assistance des instances politiques.

C'est pourquoi le conseiller national Andreas Aebi, lui-même producteur de lait, a déposé une motion intitulée « Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché », et signée par 126 conseillères et conseillers nationaux. Le Conseil national traitera cette motion le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### **Quel est le but de la motion Aebi ?**

- En premier lieu, la quantité de lait doit, autant que possible, pouvoir être adaptée à la demande. Or, ces trois dernières années, les producteurs de lait ont suffisamment fait l'expérience qu'un tel objectif ne peut pas être atteint par la voie du seul droit privé.
- En second lieu, si l'offre est supérieure à la demande, les producteurs de lait qui produisent trop devront assumer les coûts de la valorisation des volumes excédentaires. Ce principe du responsable-payeur est appliqué dans de nombreux autres domaines.

Il est tout simplement faux de prétendre que la motion constitue un retour à l'ancien contingentement laitier. Si la motion Aebi venait à être mise en œuvre, cet instrument ne permettrait en aucun cas de limiter la quantité de lait d'une manière absolue. Par contre, elle permettra d'assurer la valorisation du surplus sans effondrement général des prix.

### **Il existe de nombreuses raisons de soutenir cette motion**

Voici les principales raisons qui poussent le conseiller national Andreas Aebi, auteur de la motion, mais aussi la conseillère nationale Maya Graf (Les Verts BL) ainsi que les conseillers nationaux Jakob Büchler (PDC SG) et Laurent Favre (PLR NE) à plaider en faveur de cette motion :

**Andreas Aebi, conseiller national, UDC, BE**

**Si l'État tolère cet échec du marché, c'est qu'il a lui-même échoué**

« Si l'État tolère que les transformateurs et les détaillants régnant sur le marché exploitent à ce point sur le plan économique les producteurs qui sont le maillon le plus faible de la filière du lait, c'est que non seulement le marché, mais aussi l'État ont échoué. Les deux chambres ont l'occasion de se rattraper en acceptant et en mettant en œuvre ma motion. »

**Maya Graf, conseillère nationale, Les Verts, BL**

**Sauvegarder les exploitations familiales multifonctionnelles plutôt qu'encourager les fermes laitières totalement robotisées**

Je soutiens la motion Aebi parce que je veux à l'avenir aussi des exploitations laitières de plaine et de montagne dans lesquelles l'écologie et la biodiversité resteront les sous-produits naturels de l'activité agricole et de la production alimentaire. En somme, nos vaches devraient pâturer là où pousse le fourrage grossier et non pas là où l'importation d'aliments concentrés au soja brésilien est la plus rentable.

**Jakob Büchler, conseiller national, PDC, SG**

**La production laitière, moteur économique des régions défavorisées**

« Je soutiens la motion Aebi parce qu'elle crée les conditions-cadre qui permettront à la production laitière de continuer à exister dans les régions économiquement défavorisées, contribuant par là au maintien du tissu économique régional. »

**Laurent Favre, conseiller national, PLR, NE**

**En finir avec les excédents de lait**

« Je soutiens la motion Aebi parce que les excédents de lait font pression exclusivement sur les revenus des producteurs de lait. Étant le maillon le plus faible de la filière, les producteurs de lait ont besoin d'une meilleure protection sur le plan du droit afin de pouvoir, en responsabilité propre, ajuster au mieux l'offre de lait à la demande. La proposition soutient en ce sens les producteurs de lait et ne coûte rien au contribuable. »

**Renseignements**

**Peter Gfeller**

Président de la FPSL

peter.gfeller@swissmilk.ch

079 335 09 73

**Albert Rösti**

Directeur de la FPSL

albert.roesti@swissmilk.ch

031 359 52 11

079 255 88 56

**Christoph Grosjean-Sommer**

Communication Économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch

031 359 53 18

079 645 81 36

[www.swissmilk.ch/motionaebi](http://www.swissmilk.ch/motionaebi)



Conférence de presse Motion Aebi

27 septembre 2010

Peter Gfeller, président de la Fédération des PSL

## **Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché**

Si les paysans ont une des professions les plus gratifiantes qui soient, la plupart de mes collègues et moi-même avons d'immenses inquiétudes face à ce qui se passe depuis un certain temps déjà sur le marché du lait et face à une situation qui se dégrade actuellement de façon dramatique.

Alors que le commerce, les transformateurs et le commerce de détail gagnent de plus en plus d'argent avec notre lait, la pression sur son prix au niveau des producteurs a des conséquences dramatiques. Et cela pour une seule et unique raison : une pléthore de lait. Les producteurs en produisent trop – et les transformateurs en fabriquent des produits que personne ne veut acheter.

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Au cours de ces dernières années, nous avons tout tenté pour trouver en collaboration avec les transformateurs et le commerce des solutions de droit privé permettant de faire face aux défis à relever dans le secteur laitier. Il y a une année, l'Interprofession du lait a réussi à réagir et, sous la houlette de Hansjörg Walter, président de l'Union suisse des paysans, à créer un nouveau régime de marché. Pour y parvenir, nous avons consenti un investissement important et beaucoup travaillé à convaincre les producteurs pour qu'ils l'acceptent. Pourtant force nous est aujourd'hui de constater que, sans l'aide de mesures d'accompagnement d'ordre politique, l'IP Lait restera sans effet au niveau des producteurs.

C'est la raison pour laquelle le conseiller national Andreas Aebi, lui-même producteur de lait et excellent connaisseur des mécanismes complexes qui sont en jeu, a déposé une motion cosignée par 126 conseillères et conseillers nationaux intitulée « **Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché** ». Nous sommes heureux que cette motion ait reçu un soutien aussi large et cela dans les divers partis :

Madame la Conseillère nationale Maya Graf des Verts  
Monsieur le Conseiller national Jakob Büchler du PDC et  
Monsieur le Conseiller national Laurent Favre du PLR

soutiennent personnellement cette motion.

### **La motion Aebi a un but parfaitement clair :**

Pour pouvoir eux aussi dégager une plus-value et s'assurer un revenu décent, les producteurs de lait doivent pouvoir adapter leur production à la demande. Étant donné que l'Interprofession du lait ne veut pas aller dans ce sens au niveau du droit privé, il est indispensable que les producteurs de lait bénéficient de l'aide de l'État pour ce faire.

Notre oratrice et nos orateurs vous expliqueront dans quelques minutes pourquoi le marché du lait a besoin d'une réglementation et en quoi la motion du conseiller national Andreas Aebi contribue à sa bonne marche.

Mais je voudrais auparavant vous présenter les principaux faits concernant la situation actuelle et vous donner un bref aperçu de ce qui nous attend. Les faits concernent :

- Évolution du prix du lait et des revenus
- Innovations dans le domaine de la valorisation du lait et de la gestion des stocks de beurre
- Pression attendue sur les prix, lutte d'évincement et changement structurel

### **Évolution du prix du lait et des revenus**

Depuis un peu plus d'un an, les prix à la production du lait de centrale avoisinent les 60 centimes par kilo. Même si quelques rares paysans prétendent pouvoir encore gagner de l'argent à ces prix-là, les chiffres comptables disent clairement le contraire. Les analyses de la Station fédérale de recherches Agroscope Reckenholz-Tänikon indiquent qu'en 2009, les exploitations de plaine spécialisées dans la production laitière ont dégagé un revenu de dix francs par heure. Dans un pays à haut niveau de salaires comme la Suisse, ce revenu ne permet pas de couvrir le coût de la vie.

### **Innovations dans le domaine de la valorisation du lait et de la gestion des stocks de beurre**

Depuis 2008, la production laitière suisse dépasse la demande de produits laitiers d'environ cinq pour cent. Ce simple fait suffit à faire comprendre pourquoi les stocks de beurre continuent à croître. À ce jour, les transformateurs et le commerce n'ont pas encore apporté la preuve qu'ils peuvent non seulement transformer cinq pour cent de lait supplémentaires, mais encore vendre cinq pour cent de produits en plus. Et cela malgré des prix en forte baisse. Si les innovations tant vantées ont absorbé un supplément de lait, ce n'est qu'à doses homéopathiques.

### **Pression sur les prix, lutte d'évincement et changement structurel**

En fin d'année, un des quatre grands transformateurs de lait aura à gérer une montagne de beurre de 4000 à 5000 tonnes. Si le nouveau modèle proposé par l'IP Lait s'impose, cette entreprise devra assumer elle-même la charge du dégageement de ce stock, soit un montant pouvant atteindre 20 millions de francs ; cela correspond à près de quatre fois le bénéfice qu'elle a réalisé en 2009. Étant donné qu'il sera difficile de financer ce déstockage par le biais d'augmentations des prix de vente, elle répercutera cette charge sur les producteurs ; conséquence, le prix du lait connaîtra à nouveau une baisse sensible. Ce transformateur risque bien d'entraîner l'ensemble du marché du lait dans la débâcle. En effet, les fournisseurs chercheront à écouler leur lait chez d'autres clients et cette lutte portant à la fois sur les quantités et sur les prix aura des conséquences au niveau des structures, également au niveau des transformateurs de lait et des organisations commerciales.

**Peter Gfeller, président de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL**



**Conférence de presse sur la « motion Aebi »**

**Berne, le 27 septembre 2010**

**Conseiller national Andreas Aebi, UDC, BE**

## **Si l'État tolère cet échec du marché, c'est qu'il a lui-même échoué**

Emprise du marché, manque de transparence et excédents : voilà les trois facteurs qui font que les producteurs doivent brader le lait suisse de qualité à des prix bien trop bas ; ce qui n'est pas pour déplaire aux marchands, au transformateurs et aux détaillants. En effet, il est tellement plus facile de faire rapidement du chiffre avec du lait bon marché qu'avec du lait coûteux ! Les résultats des entreprises le confirment : alors que le prix du lait diminue pour les producteurs, le cash-flow et les bénéfices des transformateurs et des détaillants augmentent.

Depuis 2008, les transformateurs obtiennent chaque année quelque 160 000 tonnes de lait en plus, ce qui correspond à environ cinq pour cent du marché global. Une fois qu'il est traité, ce lait est pris en charge et transformé. Mais transformé en quoi ? Il ne devient malheureusement pas du fromage des grandes variétés vendu à un prix élevé. On n'en fait pas non plus des produits frais, ni du lait de consommation ou autres produits à forte valeur ajoutée. Hélas.

Au lieu de cela, la plus grande partie de ce lait excédentaire a finalement été transformé en beurre que personne ne veut plus acheter. Ces 160 000 tonnes de lait correspondent à la quantité de lait qu'une petite fraction de producteurs a produit en plus depuis l'abandon du contingentement laitier. Cette petite fraction en a profité, alors que les producteurs ont tous été touchés dans la même mesure par la baisse des prix et les coûts d'allègement des stocks de beurre.

Logiquement, la pression sur le prix à la production ne pourra s'atténuer que lorsque les paysans ne produiront si possible que la quantité exacte de lait pouvant être effectivement écoulee après avoir été traitée par les transformateurs. Tous les efforts consentis en ce sens au niveau du droit privé se sont conclus jusqu'ici par un fiasco. Les producteurs sont donc déçus par l'inaction et l'incapacité de l'Interprofession du lait, qui a capitulé devant les intérêts individuels des transformateurs, négociants et distributeurs.

*Si l'État tolère que les transformateurs et les détaillants régnant sur le marché exploitent à ce point sur le plan économique les producteurs qui sont le maillon le plus faible de la filière du lait, c'est que non seulement le marché, mais aussi l'État ont échoué. Les deux chambres ont l'occasion de se rattraper en acceptant et en mettant en œuvre ma motion.*

**Andreas Aebi,  
Conseiller national, UDC, BE**

Conférence de presse sur la « motion Aebi »

Berne, le 27 septembre 2010

Conseillère nationale Maya Graf, Les Verts, BL

## **Sauvegarder les exploitations familiales multifonctionnelles plutôt qu'encourager les fermes laitières totalement robotisées**

### **Pourquoi je soutiens la motion :**

Je vois en premier lieu la motion Aebi concernant la gestion des quantités de lait comme un appel à l'aide. La saturation complète du marché conventionnel et le bas niveau des prix du lait sur le marché international sont la cause d'une dégringolade ruineuse des prix. Celle-ci a touché également le marché suisse des produits biologiques, bien que les paysans bio n'aient pas augmenté leurs volumes de production. Grâce à la progression des ventes de lait biologique, la production et la vente sont certes plus en équilibre, mais le bas niveau du prix du lait bio, de même que pour le lait conventionnel, ne couvre plus les coûts depuis longtemps déjà. Dans les régions de montagne notamment, les agriculteurs bio abandonnent la production. Cette situation est intolérable. C'est la raison pour laquelle nous, qui sommes tous dans le même bateau, avons l'obligation de prendre en main ensemble la politique laitière, en tenant compte toutefois des besoins particuliers du marché du lait biologique.

Je soutiens également la motion parce que ce type de production laitière incontrôlée, uniquement orientée sur les volumes, porte préjudice à notre agriculture paysanne. La production laitière disparaît des régions de montagne. Parallèlement, les « fermes laitières », toujours plus nombreuses sur le Plateau, modifient l'image de notre pays, de notre paysage rural si précieux et si varié et, par conséquent, la biodiversité de manière effrayante. Est-ce cette agriculture que nous voulons à l'avenir ?

Aujourd'hui, le progrès et la pression en faveur d'une production de lait toujours meilleur marché signifient s'agrandir, se spécialiser, automatiser, intensifier et rationaliser. Les parcelles sont regroupées, on réduit le nombre de cultures et on élimine dans la mesure du possible les éléments qui façonnent la structure du paysage. Ce dernier se désertifie. En production laitière, les travaux gourmands en main-d'œuvre, comme l'affouragement, la traite et la surveillance sanitaire du troupeau sont délégués à des robots, des appareils d'analyse et des ordinateurs. La détention des animaux s'industrialise. Les paysans prennent pour modèle économique l'agriculture danoise, hollandaise ou américaine. De telles exploitations produisent réellement moins cher. Mais quel prix payons-nous pour cela ?

À l'heure actuelle, on construit ou transforme chaque année quelque 350 étables laitières, dont les capacités de production sont le double, le triple, voire le quadruple de la moyenne actuelle des exploitations. Il est donc parfaitement possible que dans 15 à 20

ans, les champs de blé aient largement disparu entre Genève et Romanshorn pour laisser la place à 3000 fermes laitières au beau milieu des terres cultivées. La pression économique en faveur d'une production bon marché s'exercera au détriment de l'écologie, de la biodiversité et de la diversité du paysage cultivé helvétique. Et cela, aux dépens des régions de montagne, qui ne pourront jamais suivre le rythme d'une telle industrialisation.

*Je soutiens la motion Aebi parce que je veux à l'avenir aussi des exploitations laitières de plaine et de montagne dans lesquelles l'écologie et la biodiversité resteront les sous-produits naturels de l'activité agricole et de la production alimentaire. En somme, nos vaches devraient pâturer là où pousse le fourrage grossier et non pas là où l'importation d'aliments concentrés au soja brésilien est la plus rentable.*

**Maya Graf**

**Conseillère nationale, Les Verts BL**



**Conférence de presse sur la « motion Aebi »**

**Berne, le 27 septembre 2010**

**Conseiller national Jakob Büchler, PDC, SG**

## **La production laitière, moteur économique des régions défavorisées**

En Suisse, pays du lait et des herbages par excellence, on produit du lait encore aujourd'hui sur la presque totalité du territoire, depuis le Plateau jusqu'aux prairies d'estivage en passant par la zone préalpine des collines. Ce type d'activité agricole largement répandu, où l'herbe est transformée en lait par le bétail, est intéressant non seulement sur le plan écologique, mais aussi comme moteur de l'économie régionale et locale. Dans les régions retirées où il existe une économie agricole et laitière, les paysans ont besoin de biens de consommation tels que bâtiments et machines. L'installation et l'entretien de ceux-ci sont une source d'emplois décentralisée. Là où les structures existent encore, le lait est transformé sur place, le plus souvent en variétés de fromage traditionnelles ou en spécialités locales et régionales. Là encore il y a création et maintien d'emplois.

Les régions périphériques défavorisées de notre pays ont besoin de travail et de revenus pour un nombre suffisamment élevé de familles afin que les petits magasins de village, les boulangeries, les boucheries et les bureaux de poste puissent conserver eux aussi leur clientèle. Voilà pourquoi l'agriculture, et en premier lieu l'économie laitière, grande pourvoyeuse d'emplois, sont un moteur essentiel du développement décentralisé des entreprises artisanales régionales.

*Je soutiens la motion Aebi parce qu'elle crée les conditions-cadre qui permettront à la production laitière de continuer à exister dans les régions économiquement défavorisées, contribuant par là au maintien du tissu économique régional.*

**Jakob Büchler**

**Conseiller national, PDC, SG**



**Conférence de presse sur la « motion Aebi »**

**Berne, le 27 septembre 2010**

**Conseiller national Laurent Favre, PLR, NE**

## **En finir avec les excédents de lait**

Les excédents annuels à hauteur de 160 millions de kilos de lait qui persistent depuis 2008 causent une perte énorme de plus-value, perte qui doit être supportée principalement par les producteurs de lait, étant donné qu'ils représentent le maillon le plus faible de la « chaîne de valeur ajoutée lait ». En effet, pour chaque kilo de lait en trop grevant le marché, les producteurs passent quatre fois à la caisse:

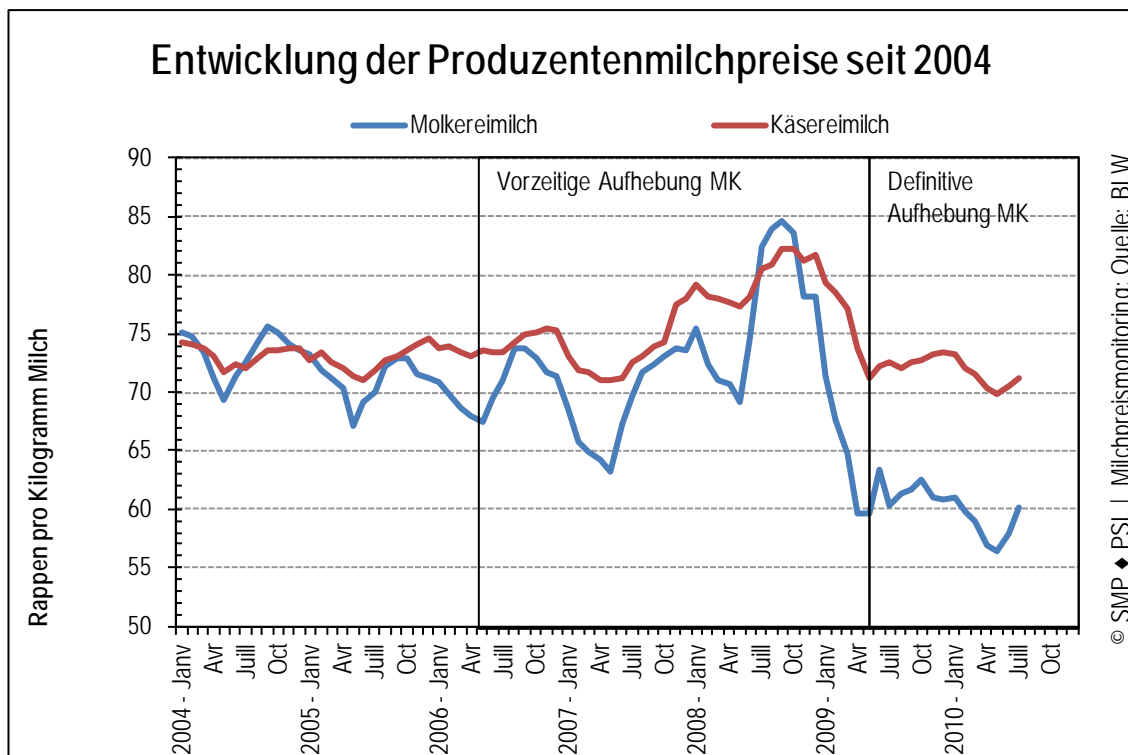
- Premièrement : En raison des excédents de production et de l'effondrement du marché international, les producteurs de lait ont subi en 2009 une baisse du prix du lait équivalant à 400 millions de francs. Sur ce montant, les entreprises des échelons en aval ont gardé 200 millions pour elles, montant qui réapparaît en termes de cash-flow dans le bénéfice. Les résultats des comptes semestriels 2010 montrent à nouveau une situation similaire : prix du lait à la baisse, alors que les bénéfices des entreprises sont en hausse.
- Deuxièmement : Les producteurs de lait paient la totalité des coûts de la résorption des stocks.
- Troisièmement : Lorsque les marchés reprennent, les stocks pleins empêchent la mise en œuvre d'une augmentation des prix. Cela a été le cas lors de la dernière augmentation du prix indicatif de l'IP Lait : Au lieu des 3 centimes qui avaient été décidés, les paysans ne touchent en moyenne que 1,2 centime de plus.
- Quatrièmement : Les transformateurs qui peuvent acheter du lait excédentaire très bon marché évincent avec les produits qu'ils en tirent la marchandise vendue au prix normal. Le cercle vicieux de la guerre des prix se met en place. Une fois que le prix au magasin est en bas, la plus-value est détruite pour longtemps. Dans le cas de la crème et du beurre, notamment, il faut s'attendre à une nouvelle perte de valeur massive.

*Je soutiens la motion Aebi parce que les excédents de lait font pression exclusivement sur les revenus des producteurs de lait. Étant le maillon le plus faible de la filière, les producteurs de lait ont besoin d'une meilleure protection sur le plan du droit afin de pouvoir, en responsabilité propre, ajuster au mieux l'offre de lait à la demande. La proposition soutient en ce sens les producteurs de lait et ne coûte rien au contribuable.*

**Laurent Favre**

**Conseiller national, PLR, NE**

## Entwicklung der Produzentenmilchpreise



Weststrasse 10  
 Postfach  
 CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11  
 Telefax 031 359 58 51  
 smp@swissmilk.ch  
 www.swissmilk.ch

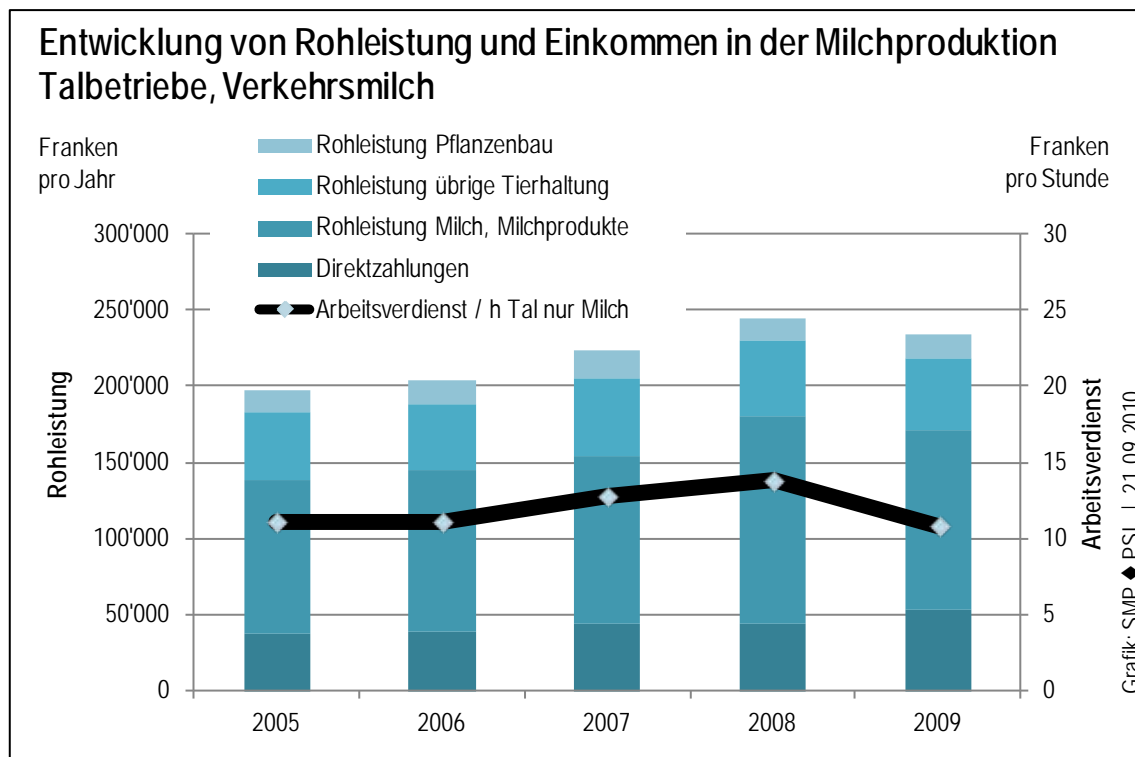
Die Schweiz kennt als weltweit praktisch einziges Land einen stark geteilten Milchmarkt. Einerseits werden rund 1/3 der Milchkühe ohne Silage gefüttert. Diese Kühe produzieren die so genannte Käsereimilch, welche als Grundlage für die bekannten Schweizer Rohmilchkäsespezialitäten wie Emmentaler AOC, Le Gruyère AOC, Tête de Moine AOC oder Appenzeller® dient. Die Akteure in diesen Käsesorten pflegen seit längerer Zeit eine absatzorientierte Mengensteuerung, an die sich die Akteure privatrechtlich halten. Alle wissen, dass man gute Preise nur dann erzielen kann, wenn keine Überschüsse bestehen. Wie die Grafik zeigt, konnten diese Akteure den Milchpreis auf einem durchschnittlichen Niveau um 72 Rappen halten.

Anders verläuft die Preiskurve für die Molkereimilch. Mit dem Beginn der Milchmengenausdehnung ab 2007 sauste der Milchpreis nach einer kurzen Hausse (als Folge der weltweiten Milchverknappung) in den Keller. In den vergangenen zwölf Monaten lag der durchschnittliche Milchpreis unter 60 Rappen! In diesem Molkereimilchmarkt bestehen vor allem die Probleme. Und es besteht immer auch die Gefahr, dass die Käsereimilch mit in den preislichen Abgrund gerissen wird.

Faktenblatt

27. September 2010

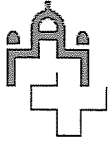
## Einkommensentwicklung der Milchproduzenten



Weststrasse 10  
 Postfach  
 CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11  
 Telefax 031 359 58 51  
 smp@swissmilk.ch  
 www.swissmilk.ch

Die Einkommenszahlen, welche die Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon ART demnächst publiziert, geben für die Milchproduktion ein erschreckendes Bild ab. So sank der Arbeitsverdienst der auf Milchproduktion spezialisierten Talbetriebe um rund 3 auf etwa 10 Franken pro Stunde ab. Der Erlös aus dem Milchverkauf ging um rund 20'000 Franken zurück. Diese Einbusse vermochten die Erhöhung der Direktzahlungen nur zur Hälfte zu kompensieren. Und: Je mehr der Erlös aus dem Produktverkauf sinkt, desto stärker ist die Einkommensbildung von der Entwicklung der Direktzahlungen abhängig.



## Curia Vista - Objets parlementaires

10.3472 – Motion

**Pour un modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché**

Déposé par



Aebi Andreas

Date de dépôt

16.06.2010

Déposé au

Conseil national

Etat des délibérations

Non encore traité au conseil

### Texte déposé

A la demande des producteurs suisses de lait représentés par leur organisation faîtière (FPSL), le Conseil fédéral est chargé d'accorder le statut de force obligatoire, en vertu de la loi sur l'agriculture, au modèle de régulation des quantités de lait fondé sur les principes suivants:

Les droits de livraison de l'année laitière 2008/09, sans les quantités supplémentaires, définissent les quantités de lait de base par organisation de commercialisation (OP/OPU) ou par entreprise de transformation pour les fournisseurs directs. Sur la base d'une planification annuelle des quantités de lait, la FPSL peut prélever, auprès des OP/OPU et des entreprises de transformation, une taxe pouvant atteindre 30 centimes par kilo de lait sur les quantités de lait excédant les quantités de base, lorsque la production augmente plus fortement que la demande de lait pouvant être commercialisé avec une bonne création de plus-value. Les revenus de cette taxe sont affectés aux opérations de dégauchement du marché réalisées par l'IP Lait (échelon 3 du modèle).

### Développement

Le Conseil fédéral a déclaré contraignant, pour l'année 2010, un modèle de régulation des quantités du même type pour soutenir la branche laitière. Les décisions prises par l'IP Lait, qui sont à l'origine de la mesure précitée, exigent cependant aussi l'approbation des acteurs (commerce, transformation, commerce de détail) qui n'ont pas intérêt à une réduction de la surproduction ni à un redressement du prix du lait. C'est pourquoi il est important que la déclaration de force obligatoire générale soit conçue de telle sorte que seul le producteur individuel puisse décider s'il veut la mettre en oeuvre ou non. La raison à cela est que le producteur individuel, vu les faibles quantités de lait qu'il vend par rapport au volume global sur le marché, ne connaît pas suffisamment bien le marché et risque de

ce fait de viser une production trop élevée. Cette solution ne remet nullement en question l'IP Lait. La présente motion vise plutôt à compléter le modèle de gestion adopté par l'IP Lait et à en améliorer le fonctionnement. Les derniers mois ont montré à quel point il était indispensable de compléter ce modèle. Bien qu'il ait été convenu, lors de la mise au point du modèle de gestion de l'IP Lait, que l'indice des quantités serait adapté à la demande, le comité n'a, jusqu'à ce jour, pas réussi à se mettre d'accord sur une telle adaptation, bien que la production soit manifestement trop élevée.

#### **Réponse du Conseil fédéral du 01.09.2010**

La régulation de l'ensemble de la production suisse de lait par l'organisation faîtière des producteurs suisses de lait (PSL) reviendrait dans les faits à un contingentement de droit privé avec le soutien de l'Etat. La quantité par organisation commerciale ou par entreprise devrait être contingentée. Une telle position de monopole de la PSL n'est pas acceptable au plan du droit de la concurrence et est rejetée par différentes organisations et entreprises de la filière laitière et même par un grand nombre de producteurs de lait. Enfin, le Parlement, lorsqu'il a décidé de supprimer le contingentement étatique du lait, a expressément exclu toute régulation des quantités au niveau national par un organisme privé unique.

Dans un marché laitier fortement segmenté et très volatile, des mécanismes de gestion flexibles et proches du marché sont nécessaires. L'organisation faîtière des producteurs de lait ne peut pas, à l'aide d'une planification annuelle, réagir en temps voulu et de manière ciblée aux besoins à court terme de chaque utilisateur de lait. De plus, il manque les critères objectifs à l'aide desquels une organisation pourrait déterminer à l'échelon national si la production dépasse la demande de lait pouvant être commercialisé avec une bonne création de plus-value et, le cas échéant, dans quelle mesure. L'utilisation à des fins privées d'une taxe rendue obligatoire d'un montant tel que celui proposé ne serait pas acceptable du point de vue institutionnel. Les producteurs de lait et les organisations innovantes, qui réussissent et qui ont fait leurs preuves sur le marché, seraient désavantagés avec un tel système de régulation unilatéral et étranger au marché et risqueraient de perdre des parts de marché dans le pays ou à l'étranger ou de ne pas pouvoir saisir des potentiels de marché. La compétitivité dans le domaine de la production et de la transformation du lait diminuerait, ce qui est à éviter dans la perspective d'autres ouvertures de marchés. De plus, se référer à la quantité de base au cours de l'année laitière 2008/09 reviendrait carrément à ne pas tenir compte du développement du marché depuis la suppression du contingentement étatique.

Le Conseil fédéral n'est pas d'avis que la régulation de la production de lait, telle que proposée, serait à même de compléter les instruments de l'interprofession du lait (IP Lait). Il est au contraire d'avis que les importantes différences rendraient impossible la coexistence des deux systèmes et entraîneraient inévitablement des dissensions au sein de la filière laitière.

Principalement pour des raisons relevant à la fois de l'économie et du droit de la concurrence, le Conseil fédéral devrait rejeter une demande d'extension aux non-membres du modèle proposé de régulation des quantités de lait, provenant de l'organisation faîtière PSL.

#### **Déclaration du Conseil fédéral du 01.09.2010**

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

**Descripteurs (en allemand):** Aide

Milcherzeugung Milchkontingentierung mengenmässige Beschränkung Milch Agrarmarkt

## Documents

Bulletin officiel - les procès-verbaux

## Conseil prioritaire

Conseil national

## Cosignataires (126)

Abate Fabio Amacker-Amann Kathrin Amherd Viola Amstutz Adrian  
Baader Caspar Bader Elvira Baettig Dominique Bänziger Marlies Barthassat Luc  
Baumann J. Alexander Bäumle Martin Bigger Elmar Binder Max Borer Roland F.  
Bortoluzzi Toni Bourgeois Jacques Brélaz Daniel Brönnimann Andreas  
Brunner Toni Brunschwig Graf Martine Büchel Roland Rino Büchler Jakob  
Bugnon André Cassis Ignazio Cathomas Sep Darbellay Christophe  
de Buman Dominique Donzé Walter Dunant Jean Henri Engelberger Edi  
Estermann Yvette Favre Laurent Fehr Hans Fehr Mario Flückiger-Bäni Sylvia  
Föhn Peter Français Olivier Freysinger Oskar Frösch Therese Füglistaller Lieni  
Gadient Brigitta M. Geissbühler Andrea Martina Giezendanner Ulrich Girod Bastien  
Glauser-Zufferey Alice Glur Walter Gobbi Norman Graber Jean-Pierre Graf Maya  
Grin Jean-Pierre Grunder Hans Hassler Hansjörg Heer Alfred Heim Bea  
Hiltbold Hugues Hodgers Antonio Huber Gabi Hurter Thomas Hutter Markus  
Ingold Maja Joder Rudolf John-Calame Francine Killer Hans Kunz Josef  
Lachenmeier-Thüring Anita Landolt Martin Lang Josef Leuenberger Ueli  
Leutenegger Filippo Lumengo Ricardo Lüscher Christian Lustenberger Ruedi  
Meyer-Kaelin Thérèse Miesch Christian Moret Isabelle Mörgeli Christoph  
Moser Tiana Angelina Müller Thomas Müller Geri Müller Philipp Müri Felix  
Nidegger Yves Nordmann Roger Parmelin Guy Perrin Yvan Perrinjaquet Sylvie  
Pfister Theophil Prelicz-Huber Katharina Reimann Lukas Reymond André  
Rickli Natalie Simone Rime Jean-François Roux Paul-André Rutschmann Hans  
Schelbert Louis Schenk Simon Schibli Ernst Schlüer Ulrich Schmidt Roberto  
Schneider-Ammann Johann N. Schwander Pirmin Simoneschi-Cortesi Chiara  
Spuhler Peter Stahl Jürg Stamm Luzi Steiert Jean-François Stöckli Hans  
Teuscher Franziska Thorens Goumaz Adèle Tschümperlin Andy  
van Singer Christian Veillon Pierre-François Vischer Daniel von Graffenried Alec  
von Rotz Christoph von Siebenthal Erich Voruz Eric Walter Hansjörg  
Wandfluh Hansruedi Weber-Gobet Marie-Thérèse Wehrli Reto Weibel Thomas  
Wobmann Walter Wyss Brigit Zisyadis Josef Zuppiger Bruno

Allgemeinverbindlichkeitserklärung Marktregulierung landwirtschaftliche Quotenregelung  
Agrarrecht Milchviehbetrieb

## Indexation complémentaire:

55

## Compétence

Département de l'économie